

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « VELO ROUTE » DU 07/06/2018

Présents : JJ. CLAUSSE – G. FRICHET – G. LAURAIN – G. MOUGIN – T. POULLEAU –
JS. BROCARD – JL. CUENOT.

Absent : Y. COUPRY.

Comme déjà annoncé lors des derniers CA, le Président a souhaité relancé le dossier dit « Vélo route » car les accès aux lots de pêche du domaine public par nos pêcheurs sont de moins en moins nombreux et faciles. De plus, ces lots sont loués par les fonds de la réciprocité au profit des AAPPMA.

G. LAURAIN refait brièvement l'historique du dossier dont les débuts remontent à 2003 et JJ. CLAUSSE rappelle les attentes des AAPPMA et les engagements des élus de l'époque non suivis d'effets.

G. MOUGIN ouvre les documents et d'un commun accord les participants reprennent le dossier au compte-rendu de la réunion du 20/06/2012 (ci-joint) avec les cartes qui l'accompagnent. Il fait lecture du document afin que les participants se remémorent la chronologie des événements.

JS. BROCARD nous fait part du contenu du cahier des charges pour l'exploitation des droits de pêche de l'Etat et notamment de l'article 7 « Usages et Servitudes ».

Les participants s'accordent pour refaire un état des lieux en se rendant sur le terrain. Thomas POULLEAU accompagné de G. FRICHET, de JL. CUENOT et de G. LAURAIN se rendront sur les berges du canal et du Doubs du Pays de Montbéliard à Baume-Les-Dames. Jean-Sébastien BROCARD, accompagné de JJ. CLAUSSE et des Présidents d'AAPPMA disponibles se chargeront du secteur en aval de Baume-Les-Dames.

Après discussion et débat les membres du groupe de travail décident :

- d'identifier les accès existants sur le canal et le Doubs côté vélo route et contre halage
- d'identifier les manques d'accès sur le canal et le Doubs côté vélo route et contre halage
- d'identifier les mises à l'eau existantes ainsi que les mises à l'eau devenues inaccessibles
- d'identifier les possibilités de nouvelles mises à l'eau ainsi que celles à réparer
- de décrire les possibilités et opportunités à retenir, d'évaluer si possible les travaux à engager (voir pour établir une fiche d'évaluation et un descriptif)
- d'établir un dossier photos le plus complet possible et relevé GPS des lieux concernés

- de demander la participation des AAPPMA lors des visites des parcours
- de terminer si possible ces actions pour le 15/07 au plus tard
- de communiquer ce compte-rendu à toutes les AAPPMA concernées.

Toutes ces données seront analysées dans l'été et une réunion sera organisée avec VNF, le Conseil Départemental et le Conseil Régional dès que possible.

Cette initiative sur le domaine public sera évoquée lors de la prochaine réunion du CA de l'ARPBFC le 13/06 prochain à Dijon car nos collègues du Jura ont la même problématique.

Le rédacteur
G. MOUGIN